



## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

**Date de la convocation : 05 Septembre 2024**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 73**

### **I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) : 29 délégués titulaires**

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – TENEUL Arnaud (Bousignies) -  
LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – Philippe CORNU (Château  
l'Abbaye) – LEMOINE Solange (Denain) - CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED  
Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) –  
RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin)  
– GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) –  
THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) –  
PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – BORA EVE Alain (Rosult) – DEBONNET  
Brigitte (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières)  
– PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-  
sous-Denain)

### **II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O.) : 20 délégués titulaires**

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe  
(Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) –  
GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) –  
VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel  
(Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) –  
PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) - DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François  
(Somain) – VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT  
Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

### **III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C.) : 18 délégués titulaires**

DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier  
(Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie  
(Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT  
Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-  
Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) –  
GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LICTEVOUT Valérie (Saméon) –  
BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

### **V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires**

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez  
Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David  
(Raimbeaucourt)

**Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 40**  
**Nombre de Membres Présents ou Représentés : 42**

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 35

CAPH : TENEUL Arnaud - LECLUZE Bruno – BOUDREZ André - BOITTIAUX Daniel –  
MESSAGER Jean-Claude - DUBOIS Jacques – BORAÈVE Alain - WADBLED Géry – PINOY  
Jacques – CATTIAU Géry

CCCO : DEVENOT Georges - SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain –  
GAZET Christian – SAVARY Jean – DE CESARE Salvatore - DELECLUSE Marc – TIEFENBACH  
Jean-François

CCPC : DEKERLE Gilbert - DELCOURT Philippe – FENOT Sophie – VALIN Jean-Marie -  
CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé - DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert –  
DELMOTTE Jacques – GRAS Jean-Luc – DERACHE Guy – LICTEVOUT Valérie

DA : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean-Paul – FONTAINE Jean-Paul – MORTREUX David -

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude – PYNTE Eric

CCPC : ROUSSEAU Laurent

CCCO : DELASSUS Grégory – DEPRET Fabien

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 2

CAPH : Bernard LANNOY à MESSAGER Jean Claude

CCCO : BRASSART Daniel à DELECLUSE Marc

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : DEROO Matthieu (Nivelle) ; SCHERER Murielle (Hérin) ; DUYCK Michel (Sars et  
Rosières)

CCPC : DELMOTTE Régis (Landas)

Délégués excusés : 2

CAPH : TRIFI Patrick – BOURGHELLE Jacques

**OBJET : MISE EN PLACE DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS  
 FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS –  
 NOMENCLATURE BUDGETAIRE M 57**

Monsieur le Président rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M 57 introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations qui vise à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.

L'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif du Syndicat, avec mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, et se traduit par une dépense à la section de fonctionnement (6811) et une recette à la section d'investissement (28X). Les amortissements sont linéaires. Le premier amortissement démarrant au prorata temporis de l'année de l'acquisition de l'immobilisation.

L'instruction budgétaire M57 précise les obligations en matière d'amortissement. La collectivité fixe librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour chaque catégorie.

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau suivant :

NATURE	CATEGORIE	DUREE
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2031	Frais d'études (si non suivis de réalisation)	5 ans
2033	Frais d'insertion (si non suivis de réalisation)	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	Selon la durée du bien financé et à partir de la date de paiement de la subvention
205	Logiciels	5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2188	Autres	10 ans

Par ailleurs et dans le cadre du programme INTERREG ELNON SMAPI reçoit la totalité des subventions attribuées et reverse à son partenaire HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE (H.I.T), la quote-part qui lui est due. Les subventions d'équipement versées font l'objet d'un amortissement par le SMAPI.

Ainsi, la fiche numéro d'inventaire REMBHIT mentionne un premier versement d'acompte de 5 463,49 € et un premier amortissement d'un montant de 1.092,69 € sur l'exercice budgétaire 2023 basé initialement sur une période de 5 ans.

En complément, le SMAPI a remboursé en 2023 et 2024 à HAINAUT INGENIERIE TECHNIQUE (H.I.T), le montant de 520.115,50 €.

Aussi et afin d'harmoniser la fiche n° d'inventaire REMBHIT, le SMAPI opte pour une durée d'amortissement de 15 ans pour les opérations de ce programme INTERREG, selon le détail suivant :

MONTANT A AMORTIR	PERIODE 2024 - 2039
525 578,99 €	35 038,60 € / an
Prorata 2024 et régularisation :205 jrs à compter du 05/06/24 – amortissement déjà constaté	19 952,54 € - 1 092,69 = 18 859,85 €
COMPTE 2804181 pour 2024	18 859,85€/an

Pour les éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, de se référer à la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M57.

Enfin et en application de l'article R.2321-I du code général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide. L'amortissement en un an, est fixé à 500 €.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de:

- **METTRE EN PLACE** la procédure concernant l'amortissement des immobilisations,
- **METTRE EN PLACE** un amortissement dédié à la fiche d'inventaire n° REMBHIT,
- **ADOPTER** les durées d'amortissement des biens amortissables,
- **PREVOIR** les crédits nécessaires qui seront inscrits aux budgets 2024 et suivants, aux chapitres et articles prévus à cet effet

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire

par le Président, compte-tenu de la

réception en Sous-Préfecture le 02/10/24

et de la publication le 02/10/24

Saint-Amand-les-Eaux, le Président, M. DELECLUSE

 Pour l'Extrait conforme,  
 Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations  
 19, Résidence Saint-Martin  
 Place du 11 Novembre  
 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
 Tél. : 03 27 48 87 87  
 Marc DELECLUSE



